

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

Besoin de levé du

ID : 038-21380055-20251218-DEL\_18\_12\_25\_18-DE

Nbre de Conseillers

en exercice : 12

présents : 12 (dont 4 pouvoirs)

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, RICHARD Aline.

Pouvoirs : Mme RICHARD Aline donne pouvoir à Mme VIARD GAUDIN Murielle ; M. SIMON Robert donne pouvoir à M. GINIES Alain, M. VOLPE Marc donne pouvoir à Mme MAQUER Françoise, M. PELLISSIER Laurent donne pouvoir à M. DEQUIDT Jonathan

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

## OBJET : FINANCES LOCALES

### **PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES POUR LES ENFANTS D'ALLEMOND INSCRITS A UNE ALSH OU CLUB ENFANT DE L'OISANS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES – ANNEE 2026**

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la participation financière 2025 de la commune aux activités à la semaine pour les enfants d'Allemond inscrits à une ALSH ou un club enfants sur l'Oisans durant les vacances scolaires pour l'année 2026.

Ainsi, il propose une participation financière communale pour tous les bénéficiaires ci-dessous, dont le montant sera variable, afin que le reste à charge pour la famille corresponde à 50 % du prix le plus élevé de la structure (sans aucun tarif préférentiel).

*Exemple : Le tarif de base à la journée est de 30 € => le reste à charge pour la famille ne pourra être inférieur à 15€/jour.*

*1/ Si la famille paie le montant maximum, la participation communale sera de 15€/jour.*

*2/ Si la famille bénéficie d'un tarif préférentiel de 20€/jour, la participation communale sera de 5€/jour.*

*3/ Si la famille bénéficie d'un tarif préférentiel de 8€/jour, il n'y aura aucune participation communale.*

Il rappelle les conditions pour bénéficier de cette aide :

- L'un au moins des parents est domicilié sur la commune d'Allemond ;
- ou l'enfant est scolarisé sur la commune d'Allemond et l'un au moins de ses parents travaille sur la commune d'Allemond ;
- L'enfant ne doit pas avoir plus de 15 ans révolus ;
- Présentation d'une facture acquittée ;
- Présentation d'un justificatif de domicile ;
- Inscription de l'enfant à la journée ;

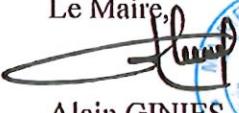
**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la proposition d'aide financière aux familles pour les enfants d'Allemond inscrits à une ALSH ou un club enfants sur l'Oisans durant les vacances scolaires ;
- **PREVOIT** au budget les sommes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,  
  
Alain GINIES



LE D'ALLEMOND  
38114 (Isère)